



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Télécopie : 04 67 89 35 88

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 18 DECEMBRE 2020 A 18H30

L'an deux mille vingt et le 18 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - S. PASTUREL - J-M. CARCELLER - J-F CHEVALIER - V. DOUVILLE DE FRANSSU - C. BITTER - N. SOUCAILLE - S. TOMCZAK - O. MAILLET - N. VINUELAS - M. FAUQUIER - M. DEMBELE.

EXCUSEE : M. MOREAU (représentée par S. PASTUREL).

A 18 h 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Mme Monique DEMBELE donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2020, approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance, Mme Violaine DOUVILLE DE FRANSSU.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Violaine DOUVILLE DE FRANSSU, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, la surface de la salle ne permettant pas le respect des gestes barrières en vigueur en présence de public (article 2121-18 du CGCT).

Le Conseil Municipal accepte le huis clos à la majorité (1 voix CONTRE). Le public est donc invité à quitter la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Régime indemnitaire pour le service de police municipale.
- 2/ Contrat de prestations de service : traitement des boues de la STEP.
- 3/ Modification de la délibération n°2020/08/07 du 22 octobre 2020.
- 4/ Demandes de subvention pour la création d'un local commercial (boulangerie).
- 5/ Questions diverses.

1/ Régime indemnitaire pour le service de police municipale.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la filière Police Municipale est soumise à un régime indemnitaire différent des autres filières.

L'attribution de l'indemnité spéciale de fonctions (ISF) à laquelle peuvent prétendre les policiers municipaux, ne revêt pas un caractère obligatoire pas plus que l'attribution d'autres primes ou indemnités. Il précise que, pendant la durée de son détachement, si la rémunération versée au policier municipal par la commune d'accueil est inférieure à celle qu'il aurait perçue s'il était resté en position d'activité au sein des forces armées, le militaire percevra de son administration d'origine une indemnité compensatrice.

Par contre, il appartient au conseil municipal de délibérer s'il souhaite octroyer au futur policier municipal un régime indemnitaire à compter du mois de janvier 2020.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas octroyer de régime indemnitaire au policier municipal pendant toute la durée de son détachement, soit jusqu'au 7 mars 2022.

2/ Contrat de prestations de service : traitement des boues de la STEP.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat en cours avec Alliance Environnement concernant le traitement des boues de la station d'épuration, arrive à échéance le 31 décembre 2020. Nous avons reçu une proposition de renouvellement pour trois années supplémentaires aux mêmes conditions qu'actuellement. Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de traitement avec Alliance Environnement pour trois années supplémentaires.

Se pose maintenant le problème des boues contenues dans le géotube. M. Azéma a fait établir un devis auprès de trois entreprises différentes pour le curage du géotube, transport et traitement des boues, valorisation du géotube usagé et mise à disposition d'un géotube neuf.

M. Bitter fait le compte-rendu de la visite du SATESE à la station d'épuration, le 2 décembre dernier. Le bilan global est correct. Il précise que nous avons perdu énormément de boues suite aux inondations de 2018. La quantité de boues contenue dans le géotube devrait être, à présent, plus conséquente. Il précise également qu'il reste encore de la place dans le géotube actuel donc qu'il n'y a pas d'urgence pour l'achat d'un nouveau. Ces trois devis seront donc examinés de manière plus approfondie.

3/ Modification de la délibération n°2020/08/07 du 22 octobre 2020.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la délibération n°2020/08/07 relative au rattachement de la régie « garderie » à la régie « cantine » comporte une erreur au niveau de son article 7. Il convient de le modifier comme suit :

« Le régisseur est assujéti à un cautionnement de 300 € selon la réglementation en vigueur. »
Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de modifier la délibération initiale. Sa demande est validée à l'unanimité.

4/ Demandes de subvention pour la création d'un local commercial (boulangerie).

Monsieur le Maire fait part au conseil du projet de réalisation d'une boulangerie à l'ancienne poste, la commune ne disposant pas de boulangerie depuis le mois de février 2020. Nous avons mandaté M. Rouffet, architecte, pour la réalisation des plans et l'estimation du coût prévisionnel des travaux.

Nous pourrions prétendre à une aide de l'Etat au titre de la DETR, à hauteur de 20 % et de la région Occitanie, au titre du « Pass Commerce de Proximité ».

Nous avons fait appel à Mme TKACZUK, chargée de Mission Economie au Pays Haut Languedoc et Vignobles afin de nous aider à monter le dossier.

Celle-ci nous conseille, afin d'éviter toute concurrence, d'acheter l'immeuble de M. Gorgues. Monsieur le Maire propose de saisir le service des Domaines pour en évaluer le coût et ainsi faire à M. Gorgues la proposition correspondante.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de déposer les demandes de subvention correspondantes. Le Conseil Municipal valide sa demande à la majorité (1 voix CONTRE).

5/ Questions diverses.

- Recrutement d'un agent d'accueil de l'agence postale communale : Madame Manresa informe le conseil que l'agent d'accueil en fonction actuellement à l'agence postale a refusé la proposition de contrat établie par la mairie. Elle propose donc de lancer sans plus tarder une procédure de recrutement afin de pourvoir à son remplacement à compter du 4 janvier 2021.

- Achat de columbariums : M. Chevalier expose au conseil que nous ne disposons plus de cases de columbariums vacantes au cimetière et que nous avons des demandes d'achat que nous ne pouvons honorer. Il a pris contact avec la marbrerie YEDRA pour l'achat de trois modules de quatre cases et soumet au conseil le devis produit. Le Conseil Municipal approuve ce devis à l'unanimité.

Ainsi, le premier module pourrait être livré fin janvier 2021.

Compte-tenu du coût du module, il propose de revoir le prix de vente au public. Monsieur le Maire renvoie ce sujet à une prochaine séance du conseil municipal, auquel sera associée une révision du tarif des concessions.

Travaux de l'église Sainte Eulalie : M. Maillet, en charge du suivi des travaux d'entretien de l'église, fait part au conseil du démarrage des travaux, le 15 décembre dernier.

Création d'un city-stade : M. Azéma évoque un projet de création de city-stade. Ce projet sera approfondi lors d'une prochaine séance.

A 20 heures 40, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

